

Calendrier des collectes de déchets



Vu la procédure de réservation pour les collectes de déchets verts ainsi que leur périodicité (les réservations débutent 15 jours avant la date de collecte et la vérification du paiement est faite la semaine précédant), le calendrier présente parfois des surprises !
Consultez les procédures de réservation à la page suivante !

JUILLET 2020*

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT 2020*

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
3	4	5	6	7	1/8	2/9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE 2020

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Légende

Dates en rouge = jours fériés et fermeture de l'administration

*Attention : horaire d'été

● Jour de collecte des déchets verts

🕒 Début de la semaine de réservation

COLLECTE DES CONTENEURS GRIS ET VERTS, DES PAPIERS/CARTONS ET DES PMC

ZONE 1 : le lundi

ZONE 2 : le mercredi

Si le lundi (**ZONE 1**) prévu pour les collectes est un jour férié, la collecte sera effectuée le **SAMEDI qui précède** et si le mercredi (**ZONE 2**) prévu est un **jour férié**, la collecte aura lieu le **SAMEDI suivant**.

Dans quelle zone ma rue est-elle ?

Consultez le site internet www.grace-hollogne.be ou téléphonez au **04 233 63 60**



BIEN TRIER SES DECHETS



PAPIERS-CARTONS

Ficelés ou en caisse de carton ou sac papier (pas de plastique)



EMBALLAGES P.M.C.

Sacs bleus : bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartons à boissons
Achat des sacs : 3 € (rouleau de 20 unités)
disponibles chez certains commerçants locaux et dans les grandes surfaces

PROCEDURE DE RESERVATION - COLLECTE DES DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS

Effectuez la réservation par téléphone 15 jours à l'avance et le paiement de la redevance anticipativement sur le compte **BE77 0910 1860 5942** avec en communication :

NOM (personne domiciliée à l'adresse) - **ADRESSE DE COLLECTE ET DATE DE COLLECTE**.

Vous êtes inscrit sur la liste définitive dès réception du versement sur le compte communal (la vérification est effectuée par nos soins la semaine précédant la collecte).

Ce service est suspendu en décembre, janvier et février.

Les réservations se font jusqu'au vendredi midi.

● DÉCHETS VERTS

Tél. 04 231 48 98

Maximum une fois par mois par adresse, quantité limitée à 10 sacs de 100 litres et 1 m³ de branchages fagotés.

Redevance : 5 € la collecte

● COLLECTE DES ENCOMBRANTS : NOUVELLE FORMULE !

Depuis mars 2020, les encombrants sont collectés par le Ressourcerie du Pays de Liège.

Call center : 04 220 20 00

Lors de votre appel pour prendre rendez-vous, vous devrez donner la liste la plus complète possible des encombrants à évacuer.

Maximum 2 ramassages par an et maximum 3m³ par ramassage

Redevance : 10 € le premier enlèvement, 15 € le second

COLLECTE DES TEXTILES

Vêtements, chaussures et maroquinerie encore utilisables.

Points de dépôts :

- rue de la Station (Horion)
- rue des XVIII Bonniers (hall omnisports)
- rue Ruy
- rue Germinal
- rue du Village (Velroux)
- rue J. Ulburghs
- carrefour rue J. Rouyer et Thier de Jace
- rue Forsvache (parking piscine)
- rue Long Pré (Crotteux)
- rue E. Malvoz

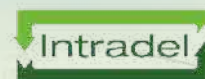
La localisation des dépôts est du ressort des entreprises gérant la collecte et peut être modifiée.

COLLECTE DES VERRES

Dans les bulles mises à votre disposition sur le territoire. Les verres peuvent également être déposés au recyparc.

RECYPARC

Rue Mathieu de Lexhy
Tél. 04 247 39 85



Du mardi au vendredi de 9 à 12 heures 30
et de 13 à 17 heures
Samedi de 8 heures 30 à 12 heures 30
et de 13 à 17 heures

Fermé les dimanches et lundis

Lorsqu'un jour férié tombe un lundi,
fermeture le mardi qui suit.

Attention :
les PMC ne sont plus acceptés dans les Recyparc.

Toutes informations complémentaires
au numéro de téléphone

04 240 74 74
ou www.intradel.be

La commune de Grâce-Hollogne adhère au projet RenoWatt : rénovation énergétique des bâtiments publics en Wallonie



#Wallonie.be

Pour atteindre les objectifs européens en matière de climat et d'énergie, les collectivités locales ont un rôle à jouer au niveau de l'efficacité énergétique (rénovation urbaine, mobilité, énergie biomasse, etc.). Dans cette perspective, le projet RenoWatt a pour objectif d'aider les communes dans leur transition énergétique. D'abord développé en phase-pilote, il est à présent appelé à être mis en œuvre sur l'ensemble du territoire wallon.

La commune de Grâce-Hollogne a adhéré au projet RenoWatt (décision du Conseil communal du 21 novembre 2019 en confirmation à la décision du Collège du 31 octobre 2019). Mais RenoWatt, c'est quoi ?

RenoWatt fonctionne comme une centrale d'achat à laquelle les différents pouvoirs publics peuvent décider d'adhérer. L'organisation se charge de mener toutes les procédures de marché public pour le compte des autorités publiques qui ont décidé d'y participer.

RenoWatt s'engage à fournir gratuitement une assistance globale aux autorités locales pour les épauler dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. C'est un guichet unique qui se chargera :

- de la conclusion d'un **contrat de performance énergétique**, CPE, (mais il pourrait également s'agir d'un marché public « classique »). Le CPE est une solution globale à long terme où l'analyse des données de consommation, les travaux (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, énergies renouvelables, etc.) mais aussi la maintenance une fois les travaux réalisés, sont délégués. En échange, nous recevons une garantie contractuelle que les économies prévues seront réalisées. Les coûts peuvent être pris en charge par la commune mais ils peuvent aussi être financés par l'entreprise avec laquelle le CPE a été signé (celle-ci se rembourse alors grâce aux économies réalisées).
- d'identifier les options de financements (notamment les subventions possibles) pour mettre en œuvre le projet ;
- de réaliser les études préliminaires énergétiques (quick scans et inventorisations techniques détaillées) des bâtiments les plus énergivores de notre commune, en vue d'effectuer une sélection des bâtiments à étudier plus en profondeur ;
- d'étudier et réaliser un pooling des bâtiments sur lesquels des études techniques et financières approfondies seront effectuées, afin de regrouper des bâtiments similaires pouvant appartenir à des propriétaires sur l'ensemble des communes participantes en vue de réaliser des économies d'échelle au niveau des études et de parvenir à des montants d'investissements permettant une négociation optimale auprès des soumissionnaires, le but étant de rendre le marché attractif pour une société de service énergétique ou une entreprise en identifiant des groupes de bâtiments qui, individuellement, n'atteignent pas la « taille critique » mais qui collectivement peuvent faire l'objet d'un CPE (économies d'échelle et diversification du risque) ;
- d'accompagner la commune dans la mise en œuvre du CPE et le suivi du projet.

Le but est d'aider les communes à réaliser les objectifs de rénovation des bâtiments publics et à respecter les exigences européennes en la matière.

Phase Test

Entre 2014 et 2017, dans sa phase pilote sur la zone de Liège, RenoWatt a permis la rénovation de 136 bâtiments – dont un hôpital – impliquant 12 autorités locales, et ce, pour un montant total de 59 millions €.

Cette phase-pilote a permis de réaliser 33 % d'économie d'énergie, une diminution de 7.545 t de CO₂/an, une mobilisation de 322 emplois directs et 780 emplois indirects.

RenoWatt a reçu le prix « Best Energy Service Project 2017 » décerné par l'UE et a été approché à plusieurs reprises pour implémenter son savoir-faire ailleurs en Europe : en Murcie (Espagne), en Irlande, en République Tchèque...

Extension au reste de la Wallonie

L'extension du projet à l'ensemble de la Wallonie est désormais lancée. L'objectif est donc d'offrir une assistance technique gratuite aux 262 communes wallonnes pour réaliser un minimum de 100 millions € d'investissements en CPE sur plus de 500 bâtiments.

Un budget de 5,2 millions € pour une durée maximale de 3,5 ans est prévu : 3,5 millions € financés par l'Europe (programme ELENA) et 1,7 millions € financés par le Gouvernement wallon. De nombreuses communes montrent leur intérêt afin d'adhérer au projet RenoWatt.

Enjeux environnementaux

D'ici 2030, l'Union Européenne s'est engagée à atteindre :

- une baisse de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- une part d'au moins 32 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique ;
- une augmentation de 32,5 % de l'efficacité énergétique (consommation d'énergie primaire par rapport à 2007).

À eux seuls, les bâtiments publics et privés représentent plus de 40 % de la consommation énergétique finale. D'où l'importance de développer des solutions ambitieuses pour répondre à ces défis.

Enjeux économiques

La diminution des consommations qui découlera de ces travaux de rénovation énergétique aura un impact dans les finances communales.

De plus, investir dans les secteurs de rénovation énergétique signifie également investir dans des activités créatrices de valeur et de richesse sur le PIB wallon.

La mise en œuvre de formations adéquates visant le recrutement local par les entreprises pouvant s'engager dans les CPE, le développement, dans le secteur privé, de nouveaux acteurs de services énergétiques et la professionnalisation de la « transition énergétique wallonne » sont autant d'avantages que ce projet peut apporter.

Plus concrètement, le développement d'une filière « industrielle/économique » se traduirait par un potentiel de plus de 30 milliards € d'investissement et la création de plus de 17.000 emplois sur les 30 prochaines années.

Poursuite du projet à Grâce-Hollogne

Notre commune souhaitait donc de tout cœur apporter son soutien et prendre part à ce projet innovant et ambitieux. L'ensemble des membres du Conseil communal a d'ailleurs marqué son accord en votant à l'unanimité pour l'adhésion à RenoWatt (décision du Conseil communal du 21 novembre 2019 en confirmation à la décision du Collège du 31 octobre 2019).

La sélection des bâtiments retenus pour la poursuite de la mission a été établie par la cellule RenoWatt, en concertation avec le Conseiller en énergie et les différents services communaux concernés. Sur base de leurs consommations et surfaces, les cinq bâtiments communaux suivants ont été sélectionnés pour poursuivre la mission :

1. Maison de l'Emploi et du Social, rue de l'Hôtel Communal, 28
2. Complexe sportif Wathelet, rue Adrien Materne, 80
3. Mairie de Horion, Place Communale, 1
4. Ecole Julie & Melissa, implantation Degive, rue Antoine Degive, 3
5. Mairie de Grâce, rue Joseph Heusdens, 24

Une étude détaillée va donc être lancée sur cette liste pour envisager une solution personnalisée pour chaque type de bâtiment sur base d'un inventaire des composants et équipements techniques des bâtiments retenus.

Ensuite, les marchés publics pourront être lancés (rédaction des documents de marché, publication des avis de marché et, le cas échéant, sélection des candidats) et attribués. Des contrats de performance énergétique pourront être conclus. Et enfin les travaux de rénovation énergétique pourront commencer.

Quand le projet RenoWatt sera finalisé, ces bâtiments auront donc été rénovés et deviendront des bâtiments exemplaires de bonne gestion énergétique, tout cela grâce à un guichet unique offrant une expertise technique et financière, capable de proposer des pistes de financement innovantes tout en promouvant le recours aux entreprises et à la main d'œuvre de proximité.

Nous ne manquerons pas de vous faire découvrir le résultat de ces rénovations énergétiques.

Pour plus d'informations et pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous rendre sur les sites renowatt.be - energie.wallonie.be - wallonie.be

Et n'oubliez pas que **l'énergie la moins chère est celle que nous ne consommons pas.**

Guichet de l'Énergie de Liège
Rue Léopold, 37
4000 Liège
Tél : 04 221 66 66

Conseiller en énergie de notre commune :

Fabrice Goffredo
Service Technique communal
Rue Joseph Heusdens, 24
4460 Grâce-Hollogne
Tél. : 04 231 48 20 – E-mail : conseiller.energie@grace-hollogne.be

Permanence en semaine du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h00 à 16h15 (de préférence sur rendez-vous). Possibilité de prendre rendez-vous le mercredi soir ou le samedi matin.

F.G.

Environnement

Un seul être vous manque et tout est dépeuplé, nous, c'est notre cantonnier bénévole autoproclamé qui nous manquera...

Qui est ce cantonnier et que faisait-il ?

Originaire de Horion-Hozémont et adepte du jogging, ce brave homme, précurseur du « Zéro déchets », a sillonné nos rues en traquant les déchets dits « volants » durant des années.

Canettes, papiers souillés ou grosses pièces..., il faudrait des pages entières pour lister son palmarès depuis ses débuts en... 1978, rue des Rochers.

Depuis cette époque jusqu'en 2014, c'est sur fonds propres en temps, en sacs et en petit matériel que cet infatigable joggeur a exercé ce qui peut être qualifié de sacerdoce, son sacerdoce.

En 2014, la Commune a décidé de mettre à sa disposition des sacs. Ces derniers, après remplissage, étaient enlevés par le personnel communal et évacués selon la filière la plus appropriée.

A la création des « Ambassadeurs Propreté » par la Région wallonne via Be Wapp (en 2017), il a directement adhéré au système.

Ce système permet la collaboration entre la Région wallonne (fourniture du matériel), des bénévoles, citoyens et citoyennes de Grâce-Hollogne (collecte et tri des déchets) et la Commune (enlèvement et évacuation des sacs).

A titre d'exemple, pour l'année 2019, plus de 300 kg de déchets ménagers résiduels ont été ramassés par les Ambassadeurs exerçant sur notre territoire, dont notre cantonnier bénévole. Les sacs « PMC » ne sont pas comptabilisés ni en nombre, ni en poids. Pour cette même année, le volume des sacs (déchets résiduels et PMC) remplis par notre cantonnier bénévole était de 5 m³.

Dans le courant du mois de juin 2020, il a quitté la localité et, par conséquent, mettra un terme à ses activités pédestres sur notre territoire.

Pour toutes ses années de bénévolat et pour son investissement à la protection de notre cadre de vie, nous ne pouvons que lui adresser nos sincères remerciements et lui souhaiter « bon vent » pour l'avenir.

Grand merci Monsieur Rausin !

S.B.

